



# LA TRIBUNE

## DE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION



ÉDITION N° 8 • 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2022



### SOMMAIRE

- LE CPE ENTRE HÉRITAGE ET PROFESSIONNALISME** 2  
Une figure incontournable du collège et du lycée
- LES CPE TÉMOIGNENT** 3  
Rencontre avec Olivier RALUY
- L'ÉCOLE DOIT APPLIQUER SA PROMESSE RÉPUBLICAINE** 4  
Entretien avec Sandrine AUGUSTIN
- LE CPE ENTRE ÉCOLE ET FAMILLE POPULAIRE** 5  
Trois questions à Béatrice MABILON-BONFILS
- LA CARTE SCOLAIRE** 6  
N'est pas synonyme de mixité sociale
- L'INERTIE ET LE BLOCAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF** 7  
Impactent la carte scolaire
- UNE EXPÉRIENCE DE PROJECTION DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE** 8  
Par l'école F. Jouve de Carpentras avec le collègue Daudet
- UN SOUTIEN SCOLAIRE MODÉLISÉ** 9  
Bilan et Perspectives du dispositif Clic'Class
- LA SCOLARISATION DES MINEURS ÉTRANGERS** 10  
Expulsables à leur majorité!
- BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE AIDUC** 11  
Un projet éducatif exemplaire: L'ADJIN finance les études des jeunes migrants
- L'ÉCOLE DOIT APPLIQUER SES PROMESSES DE RÉUSSITE RÉPUBLICAINE** 12  
Entretien avec Mehdi LABIDI

### ÉDITORIAL

## LE MÉCONNU CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE)

### ÉLÉMENT CLÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

*CPE c'est peu de le dire est un métier peu connu du grand public et dont les contours sont même parfois mal cernés par les acteurs de l'Éducation Nationale. À peine une timide médiatisation avec le film « La vie scolaire » de Grand Corps Malade (2019) et quelques ouvrages de témoignages.*

*On confond encore le Conseiller Principal d'éducation (CPE) avec le fameux « Surgé », qui a traversé l'histoire, souvent affublé de cruels sobriquets comme dans « Le petit chose » d'Alphonse Daudet.*

*Aujourd'hui changement de paradigme pour des « surgés » disparus et remplacés par des AED sous la responsabilité des Conseillers Principaux d'Éducation. Et le mot « conseil » prend toute sa valeur dans cette fonction nodale aux attributions plurielles.*

*Véritable interface entre parents, enseignants, proviseurs et... les autres élèves, le CPE a réussi un concours très sélectif avant de devoir s'ajuster continuellement aux réformes de l'Éducation Nationale.*

*Nous nous sommes interrogés dans ce numéro sur plusieurs aspects de leur métier: quels sont leurs soucis quotidiens, comment participent-ils à l'insertion sociale et professionnelle de leurs élèves? Souhaitent-ils une nouvelle évolution de leur métier? Ont-ils leurs propres projets éducatifs? Comment gèrent-ils les multiples conflits et les violences scolaires?*

*De ces rencontres nous avons conclu qu'à l'heure d'un univers scolaire de plus en plus chahuté, la vocation du CPE est bien d'améliorer le quotidien des élèves et de favoriser leur réussite.*

*C'est l'un des objectifs de notre Fonds de Dotation Égal Accès.*

Bernard JAMBON

Président-fondateur d'Égal Accès  
et la rédaction



# FIGURE INCONTOURNABLE DU LYCÉE ET DU COLLÈGE

## LE CPE ENTRE HÉRITAGE ET PROFESSIONNALISATION



**Bien éloigné de l'ancien surveillant général, le CPE exerce un métier complexe aux fonctions plurielles, dont le recrutement fait l'objet d'un concours très sélectif, et doit s'ajuster continuellement aux réformes de l'Éducation Nationale. .**

CPE c'est peu de le dire est un métier mal connu du grand public et beaucoup d'élèves traversent leur scolarité sans le croiser. À peine une timide médiatisation avec le film « *La vie scolaire* » de Grand Corps Malade (2019) ou le livre-témoignage de Thierry Gaude « *Égaré! Conseiller principal éducation année zéro* » Éditions Stock (2018). À resituer dans le contexte de l'Éducation nationale (EN). De la maternelle à l'université, de l'enseignement public ou privé, plus de 961.000 personnes enseignent en France. Professeurs des écoles, CPE, AED, ATSEM, enseignants spécialisés, plusieurs corps de métiers travaillent ensemble à l'école, au collège, au lycée et dans le supérieur, chacun a un rôle défini et complémentaire. Le CPE lui seconde le chef d'établissement dans l'organisation de la vie scolaire et assure le lien entre les familles et l'équipe pédagogique. Une fonction qui n'existe pas dans les autres pays. Retour en arrière. Il faut remonter au surveillant général qui inspirait crainte et répulsion chez les auteurs du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup>. À cette époque hors du châtimement corporel plus d'autorité possible! La pédagogie par les coups règne à une époque où l'enfant ne compte guère. Les surveillants sont alors affublés de cruels sobriquets comme dans « *Le petit chose* » d'Alphonse Daudet qui en faisait une terrifiante sauterelle noire, symbole de la mort! Puis les « *surgés* » deviennent précurseurs,

nouant des relations et apportant un soutien aux élèves.

Il faudra attendre les années soixante pour que les surveillants alimentent la réflexion sur l'autorité et l'autodiscipline. Suit le choc culturel de 68 qui va reléguer le surveillant général au placard avec la création du CPE en 1970 et la redéfinition de ses missions en 1982.

### CE QUE RECOUVRE LE MÉTIER

Peut-on parler d'un ricolage de la fonction de surveillant général? Même si le CPE conserve une part d'héritage du surveillant dans ses attributions (encadrement d'une équipe d'assistants d'éducation, gestion des absences), il y a un véritable changement de façade d'un métier qui s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large de collaboration éducative et pédagogique avec les enseignants et les autres acteurs de l'éducation. Le CPE a même une position nodale dans l'établissement. Il gère les élèves et les espaces de temps.

Animateur de la vie collective dans un collège ou un lycée, ses responsabilités sont d'ordre administratif et pédagogique; ses tâches, variées. Il peut, par exemple, organiser l'élection des délégués de classe, gérer l'emploi du temps des assistants d'éducation qu'il encadre, participer aux conseils de classe, s'entretenir avec l'assistant de service social ou un professeur lors d'un problème rencontré par un jeune, rédiger un rapport disciplinaire, etc. À l'écoute des difficultés scolaires et personnelles des élèves, il s'efforce de les conseiller.

Mais il est confronté de plus en plus aux différends entre élèves, à la violence scolaire

endémique et à l'absentéisme des élèves et des enseignants.

S'il contribue au respect des règles, il peut être également sollicité par un élève qui a un sentiment d'injustice face à une situation vécue en classe. La relation éducative de l'élève avec le CPE est du domaine de l'individuel, tout comme l'entretien avec la famille, alors que l'enseignant entretient une relation collective avec des groupes qui ont un programme à respecter. La circulaire de 1982 inscrit le travail du CPE dans le cadre de la vie scolaire en « **plaçant les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle, collective et d'épanouissement général** ». Les CPE travaillent en étroite collaboration avec les professeurs, faisant l'interface entre l'établissement scolaire et les familles. Un métier qui requiert de la disponibilité et de l'aisance dans les relations humaines. C'est avant tout une fonction dont l'appellation Conseiller principal d'éducation met en évidence la notion de conseil. On est loin du CPE qui avait l'impression que ses collègues profs voulaient lui refler le sale boulot!

### UN CONCOURS TRÈS SÉLECTIF

Après le bac, il faut 5 ans pour obtenir un **master MEEF** (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) encadrement éducatif. Le candidat présente le concours en M2 (2<sup>e</sup> année du master). Ce Master est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et d'un diplôme supérieur. Le cursus du master MEEF intègre pour les étudiants des stages d'observation et de pratique accompagnée dès la 1<sup>re</sup> année mais aussi des périodes d'alternance donnant lieu à un contrat de travail rémunéré.

Un CPE débute avec une rémunération mensuelle brute de 2000 euros ce qui explique en partie, les difficultés croissantes de recrutement.

Patrick DESCHAMPS

### DEUX SUJETS DU CONCOURS EXTERNE CPE 2022

*Un des sujets d'admissibilité portait sur les enjeux des apprentissages des élèves par maîtrise des techniques d'information et de communication pour développer leur esprit critique et leur réflexion.*

*Pour le second sujet d'analyse il s'agissait de soumettre au Chef d'établissement une note de synthèse mettant en évidence les enjeux auxquels son établissement doit faire face en matière d'organisation et d'utilisation de l'espace.*

# TÉMOIGNAGES DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION FIERS DE LEUR MÉTIER



«**L'histoire du CPE condense l'histoire du système éducatif français et ses scléroses**» résume Christine Focqueroy, CPE au lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq. «**Peut-on faire tourner un collège sans CPE et surveillants?**» s'interroge amusé Jimmy Eraville, CPE au collège Kermadec de Pointe-à-Pitre. «**Non bien sûr même si la fonction n'existe que dans notre système éducatif**» ajoute-t-il. Le Conseiller Principal d'Éducation suscite de nombreuses questions, d'où l'intérêt pour Égal Accès et son journal de se pencher sur le métier de CPE, une profession qui contribue à la mixité sociale, pas toujours respectée avec la carte scolaire, et qui n'hésite pas à élaborer et à participer à des projets éducatifs. La Tribune de l'accès à l'Éducation a interrogé de nombreux CPE qui nous ont tous réaffirmé leur credo «**placer chaque élève dans les meilleures conditions possibles**». Nous avons pu identifier leurs principales préoccupations et les sérier en quatre groupes. L'énumération de leurs principales tâches quotidiennes, leurs soucis en matière de conditions de travail et dépassement d'heures, l'absentéisme des élèves et des enseignants à l'heure où les parents s'investissent de plus en plus, pour le meilleur et le pour le pire, enfin last but not least les violences scolaires sur place, les cyber-violences, et les conflits notamment liés au respect de la laïcité.

## LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Michèle Labarde, CPE en collèges à Vaulx-en-Velin (69) et à Heyrieux (38), des territoires où l'accès à l'éducation des plus défavorisés et la violence sont problématiques rappelle: «**j'ai sciemment choisi ce métier pour lequel j'ai reçu une formation même si je ne m'attendais pas à toutes les difficultés des collèges en zone d'éducation prioritaire**». Éclairage sur la violence: «**Contrairement à ce que l'on croit, ces faits de violence ne restent pas impunis et une procédure de faits d'établissements est adressée au rectorat et des équipes mobiles de sécurité qui interviennent alors dans les établissements**». Et de marteler «**J'ai en moi, viscéralement ancrées les valeurs de la République, si l'école lâche, qui va les appliquer**» conclut Michèle Labarde.

Les CPE insistent sur la 1<sup>re</sup> lettre de leur acronyme et privilégient dans leur fonction le

mot « conseil » dispensé avec la complicité des enseignants.

«**Le CPE n'est pas celui ou celle dont le métier est de recevoir les mauvais élèves**» sourit Christine Tomatis, professeur agrégée de lettres modernes, en classe de 1<sup>re</sup> au lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône! «**Nous les sollicitons que pour des problèmes urgents mais ils bougent et agissent très efficacement; ils s'investissent dans notre Maison des lycéens qui attribue des aides d'une caisse de secours aux élèves nécessiteux, et font même des gardes de nuit dans notre internat!**» résume notre enseignante. On admire également ces CPE qui n'hésitent pas à prendre leur téléphone pour aider leurs élèves à décrocher leur fameux stage de 3<sup>e</sup>, telle Anne L du collège Jean Gioino de Saint-Genis Laval. «**Nos CPE ont un large champ d'interventions: la santé des ados avec leurs addictions, l'engagement des élèves dans des projets pour vivre la démocratie scolaire ou le suivi et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers**» résume Sandrine Augustin, CPE au collège Jean Moulin à Amonville.

## UNE FOULE DE SOUCIS QUOTIDIENS

Les tâches administratives du CPE sont légion: «**Comment imprimer un cdt version carnet de correspondance via Pronote?**» s'inquiète Aurélie Ballestros. Nouvelle recrue dans le corps des CPE, Adeline Henriques s'interroge déjà: «**Faut-il compter ses heures sup, les récupérer?**» Natacha Az pose la question du jour «**Lors des réunions plénières de rentrée parents/professeurs quel discours tenir devant les parents de seconde?**». Évidemment L'AED (recruté par les CPE) fait aussi partie de leurs préoccupations «**Avez vous embauché un AED d'origine étrangère, il y a plus de démarches et même une taxe**» explique Delphine Moinand. Enfin profession de foi rafraîchissante avec Marie Pasquier: «**je vais m'atteler à réduire les inégalités scolaires et faire vivre ainsi les valeurs d'égalité chères à l'institution scolaire**».

Patrick DESCHAMPS

## NE PAS SCINDER L'ÉDUCATIF ET LE PÉDAGOGIQUE

Olivier Raluy, 58 ans, CEP actuellement dans un collège REP + de Clermont-Ferrand, juriste de formation est un enseignant actif très impliqué au SNES-FSU dont il est secrétaire général de la section CPE. Seul syndicat à avoir accepté de répondre à nos questions

À l'heure d'une rentrée marquée par 4000 postes d'enseignants manquants, qu'en est-il des CPE?

Le recrutement de CPE est depuis des années très insuffisant et ne couvre pas les besoins en postes et en remplacements et les sorties du corps. L'augmentation substantielle du nombre de postes cette année (+ 300) ne peut rester sans lendemain. L'amélioration des conditions de travail passe par un taux d'encadrement revu à la baisse, avec un objectif d'un CPE pour 250 élèves, et un travail collectif facilité.

1 CPE pour 800 élèves reste un non-sens. Au fond notre profession rejoint celle des enseignants et même si le Ministère s'est décidé à créer 300 postes (actuellement 11 500 CPE en France) depuis Nicolas Sarkozy, 10 % des effectifs CPE ont été supprimés. Sur le terrain, des collèges de 300 à 400 élèves peuvent rester sans CPE.

Comment êtes-vous devenu et exercez-vous votre poste de CPE?

Aujourd'hui il faut un Master 2 avec une montée en puissance du MEEF mais le corps de recrutement est très diversifié moi je suis « arrivé » avec un DEA de droit public. Le concours externe est très sélectif avec 300 reçus pour 8000 candidats ce qui démontre son intérêt. Après le concours externe, j'ai fait une année de formation à l'INSPÉ en fonctionnaire stagiaire puis deux années à l'IUFM. Après des affectations à Dijon, Nevers, Cosne sur Loire, j'exerce au collège REP + La Charme de Clermont-Ferrand.

Quel est le sens du métier de Conseiller Principal d'Éducation?

Je rappelle que les CPE n'ont pas de lien hiérarchique avec les professeurs mais uniquement avec les Chefs d'établissement ou leurs assistants. On défend un métier reconnu, stabilisé dans ses fondamentaux qui n'a cessé d'être « tiré » vers d'autres tâches. On nous demande maintenant d'administrer et de suivre des indicateurs publics. Mais CPE reste une chance extraordinaire et un statut unique où il ne faut pas scinder l'éducatif et le pédagogique. On est concepteur de notre activité comme le rappelle la nouvelle circulaire de mission du 10 août 2015. On contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative, au suivi des élèves et à l'organisation des espaces et du temps scolaire en dehors du temps de classe. Avec l'appui des AED.

Les chercheurs s'intéressent d'ailleurs à notre fonction. Mais si vous voulez faire évoluer votre métier, vous vous heurtez aux « portes de fer de l'EN ».

Et question mixité sociale dans mon collège, on en reparlera de la carte scolaire. 85 % de nos élèves sont entassés dans le quartier nord du Clermont Ferrand avec 28 nationalités représentées dont beaucoup de primo-arrivants.

Propos recueillis par Patrick DESCHAMPS

# LUTTER CONTRE LES DÉTERMINISMES

## EN RENDANT ACCESSIBLE L'ART DE LA PAROLE AU PLUS GRAND NOMBRE



**Sandrine Augustin, CPE, est affectée au collège Jean Moulin à Amonville dans le Val d'Oise. Hébergée à plein temps, elle partage son temps en deux missions : formation académique de laïcité des CPE en tant que coordinatrice et conseillère laïcité au sein de l'équipe Académique Laïcité Valeurs de la République (Académie de Versailles). Elle porte un regard sur son métier et le vivre ensemble.**

### **EN TANT QUE CPE, COMMENT AGIR AU QUOTIDIEN POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?**

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le CPE contribue à œuvrer en faveur de la mixité sociale et de l'égalité des chances. En effet, tant dans l'accompagnement et le suivi rigoureux et attentif des élèves : prévention et traitement de l'absentéisme que dans sa contribution à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire et de sa participation aux programmes liés à l'inclusion scolaire (PPS PAP PAI), le CPE agit au quotidien pour lutter contre les inégalités. Œuvrer à la compréhension et l'appropriation des règles dans leurs dimensions nécessaire et sécurisante constitue également un appui pour l'action du CPE en faveur de l'égalité des chances.

Lorsqu'il conduit des projets interdisciplinaires en collaboration avec les enseignants, le CPE contribue au développement des compétences transversales des élèves et en favorisant la coopération, les échanges, l'entraide.

L'éducation à la citoyenneté et à la démocratie scolaire constituent également des leviers dont le CPE se saisit pour prendre part à « la fabrique du futur citoyen ». L'engagement dans les rôles d'élus (délégués, éco-délégués, CVC, CVL) permet aux élèves d'acquérir des connaissances, d'enrichir

leurs compétences, rencontrer des élèves de niveaux et filières différents, sur des temps hors classe en dehors de champs disciplinaires.

### **AVEZ-VOUS UN EXEMPLE DE DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE POUR FAVORISER CETTE ÉGALITÉ DES CHANCES ?**

Pour favoriser l'égalité des chances, le CPE peut inscrire son action dans le cadre des parcours éducatifs et ainsi développer des dispositifs répondant aux besoins de l'établissement et en cohérence avec sa politique éducative.

Dans le cadre du parcours avenir, le CPE peut proposer des ateliers d'éducation à l'orientation (éducation au choix, informations, visites d'établissements, rencontres avec des professionnels) pour lutter contre les vœux géographiques, les stéréotypes liés aux métiers, filières, établissements scolaires et à une vision genrée.

Le CPE peut également préparer les élèves aux épreuves orales (oral du parcours avenir, oral du DNB) en menant des ateliers de formation à la prise de parole en public. Il peut ainsi accompagner les élèves dans leur apprentissage de l'oral afin qu'il ne soit plus un marqueur social : enrichir ses manières de s'exprimer, argumenter sa pensée et ses choix. Cette formation permet de rendre accessible l'art de la parole au plus grand nombre et ainsi de lutter contre les déterminismes.

### **L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES NIVEAUX ET LA MIXITÉ SOCIALE DES CLASSES EST-ELLE UNE BONNE CHOSE ?**

L'hétérogénéité des niveaux et la mixité sociale constituent des atouts pour la réussite des élèves. Ils favorisent l'apprentissage entre pairs et l'enrichissement mutuel chez les élèves, mais aussi des valeurs telles que la tolérance ou l'ouverture d'esprit.

Pour les enseignants et les CPE qui entrent dans le métier, ces conditions peuvent représenter de prime abord un obstacle à l'exercice de leurs missions, pourtant le développement de pratiques coopératives en classe et dans les projets interdisciplinaires favorise l'intégration et la réussite de chacun ainsi qu'un climat scolaire positif.

Ce vivre ensemble nourri de différences et vecteur de valeurs demande aux enseignants et CPE une appréciation fine des besoins et capacités de chaque élève et un soin porté aux collectifs engagés dans les apprentissages. Cette hétérogénéité permet le développement de compétences psychosociales telles que la communication, l'empathie et l'apprentissage de la vie en société.

*Propos recueillis par Béatrice MABILON-BONFILS*

### **TROIS QUESTIONS À JIMMY ERAVILLE, CPE AU COLLÈGE KERMADEC DE POINTE-À-PITRE**



#### **QUEL EST VOTRE PARCOURS ?**

*Je suis originaire de la Guadeloupe et j'ai commencé par étudier l'anglais à la Barbade où j'ai obtenu une licence tout en étant surveillant en externat. Puis j'ai passé le concours externe après avoir réussi le MEEF. J'ai ensuite été stagiaire de 1<sup>re</sup> année en collège à Alfortville (2001) puis j'ai poursuivi au collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois. Je sais donc ce qu'est d'intervenir dans les banlieues déjà difficiles ! Puis j'ai décidé de revenir à Pointe-à-Pitre sur ma terre natale. On postule à sa nouvelle affectation grâce à son nombre de points. Depuis 2006 je suis Conseiller Principal d'Éducation au collège Nestor Kermadec en Zone Prioritaire*

#### **QUEL EST VOTRE QUOTIDIEN DE CPE ?**

*Nous avons beaucoup d'élèves issus de Haïti et Saint Domingue, souvent en situation irrégulière qui peuvent revenir après avoir obtenu les petits documents qui permettent leur intégration. La plupart de nos collégiens viennent de milieux sociaux compliqués où leur projet scolaire représente beaucoup pour leurs parents. Autrement dit « ils veulent s'en sortir » et c'est très rafraîchissant pour les professeurs et... le CPE. Ils ont le sens de l'école pour avoir une vie meilleure.*

#### **QUELS SONT LES ASPECTS DE VOTRE MÉTIER QUI VOUS ONT AMENÉ À DURER DANS CETTE FONCTION DE CPE**

*Vous avez compris que mon parcours m'a amené à côtoyer des élèves souvent d'origine et à la peau noire mais contrairement aux idées reçues ce ne sont pas forcément les plus difficiles. Ce que j'aime c'est la relation bien sûr avec les élèves, la liberté d'exercer sa fonction par rapport à son cursus et sa personnalité. J'apprécie aussi la multitude de tâches différentes à accomplir, l'absence de routine et le côté humaniste.*

*Propos recueillis par Patrick DESCHAMPS*

# LE CPE UNE POSITION-PIVOT ENTRE ÉCOLE ET FAMILLE

## LE POINT DE VUE DE BÉATRICE MABILON-BONFILS



**Le CPE, interface entre les familles, l'école et une coopération renforcée par des parents constitue un enjeu majeur dans un contexte scolaire.**

**Quelles sont les fonctions principales du CPE ?**

Les fonctions du CPE sont essentielles pour faire lien entre les dif-

férents acteurs de l'école, pour permettre aux élèves de donner sens aux apprentissages, pour élaborer un véritable projet personnel qui intègre autant les apprentissages scolaires que les valeurs communes, afin que « **Le droit à l'éducation soit garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.** »

(Art. L111-1 du Code de l'Éducation) la fonction du CPE dans cette nouvelle manière de donner du sens aux apprentissages est centrale, afin que l'École soit « **un lieu de vie** ». D'ailleurs, les rapports des inspections générales soulignent l'importance accrue de la **mission d'éducation et de socialisation** des établissements aujourd'hui. La transformation du corps des surveillants généraux en conseillers principaux d'éducation en 1970 ainsi que la circulaire de 1982 appelant à tenir compte de la vie éducative au sein des établissements sont symptomatiques de ces mutations relayées par la création des assistants d'éducation en 2003 sous la responsabilité du CPE. Il devient un véritable chef de Service.

**Comment le CPE peut-il jouer un rôle pivot entre école et famille ?**

La scolarisation pose inévitablement aujourd'hui la question des interactions entre **les parents et les agents de l'institution scolaire**. Il est en effet présent comme une évidence que les parents doivent se rendre à l'école et rencontrer les enseignants, dans l'intérêt des élèves et pour le bon fonctionnement de l'école. Mais ce n'est pas si simple. Si les pratiques des parents sont hantées par des logiques scolaires, les rencontres avec les enseignants mettent directement les parents des familles populaires dans une situation de communication inégale et sont sociologiquement des interactions dissymétriques. « Entre parents et enseignants: un dialogue impossible? » avait même écrit **Philippe Perrenoud**.

Le CPE est à l'interface entre les familles et l'École et une coopération renforcée avec les parents, plus particulièrement les parents les plus éloignés de l'institution scolaire constitue un enjeu majeur. Aujourd'hui l'École est devenue centrale dans la vie quotidienne des enfants et donc des familles. **La famille** transmet des savoirs, des savoir-faire et des valeurs qui sont essentiels à la réussite scolaire. Selon

les textes, parents et enseignants sont supposés collaborer harmonieusement pour le plus grand bien des enfants. Leur dialogue devrait être permanent et ouvert. Pourtant, il est parfois difficile, souvent fragile et parfois inexistant. Comme toute institution, **l'École** produit **des normes et des règles** qui certes permettent la vie en communauté, mais restreignent aussi l'espace de transmission et de socialisation familiales. Historiquement d'ailleurs l'école républicaine s'est construite d'une certaine manière contre les familles dans un projet d'acculturation nationale. **Le projet fondateur de l'École de la République supposait donc la négation des milieux d'appartenance des élèves, donc des familles**. Ce passé instituant n'est pas sans laisser des traces sur les potentialités de dialogue et de collaboration entre l'École et les familles, d'autant que l'École scolarise avec la massification scolaire des collèves puis des lycées des enfants aux modes de socialisation familiale de plus en plus éloignée de la socialisation scolaire.

**Le CPE peut-il être un acteur clef de la relation entre les familles et l'établissement ?**

Même s'il n'en est pas l'acteur exclusif, **le CPE** doit contribuer à placer les élèves dans les meilleures conditions de scolarité possibles. Il est **un acteur clé de médiation** entre familles et École: il est le garant du respect de la loi et de la règle par le contrôle de **l'assiduité scolaire**, la mise en œuvre du règlement intérieur. Trois domaines prioritaires d'action décrits dans la circulaire d'octobre 1982 caractérisent sa mission: **le contrôle de l'assiduité** en collaboration avec les autres personnels enseignants, **le suivi des élèves** (comportements et résultats scolaires) et **l'animation éducative**. Or, dans ces trois tâches la collaboration avec les familles est essentielle.

En matière d'absentéisme, le CPE recueille les informations, en informe les familles et prend les mesures nécessaires lorsque les absences sont répétées. Mais ces mesures, ne peuvent se réduire à des sanctions. Il faut d'abord tenter de **comprendre les facteurs explicatifs de cet absentéisme**, à un âge délicat, l'adolescence, où la nécessité de tester les repères collectifs et la quête de limites, l'opposition aux représentants adultes de l'autorité sont féconds pour le développement psychique de l'individu mais compliqué pour l'institution scolaire. D'autant que pour que les mesures aient une visée éducative ou préventive, il faut qu'elles soient vécues comme justes, le CPE étant le garant d'**un ordre scolaire** collectivement juste. C'est donc au CPE de dialoguer avec les élèves et leurs familles, en concertation avec les enseignants, éventuellement l'assistant social ou les personnels de santé si nécessaire. Il peut **faciliter le dialogue** parfois difficile, permettre la coopération entre les membres de la communauté éducative en gestation. Ne serait-ce parce qu'il est capable de mettre à jour les zones de « conflit potentiel » qu'il s'agit de **pacifier**, par des compromis et des règles du jeu. Dans le suivi et l'accompagnement au travail de l'élève, le travail du CPE nécessite de même non seulement une action concertée avec les enseignants

mais une collaboration avec la famille. L'ouverture de l'École suppose **de partager le savoir et les savoir-faire** et le CPE peut être acteur de ce partage, en tant qu'élément moteur du lien entre École et famille. Il peut s'il est au fait des **déterminants socioculturels** de la communication **décrypter** les règles du jeu scolaire pour les familles, **expliquer** les modalités d'apprentissage et de soutien familial à la scolarité de l'élève, faciliter la mise en mots des difficultés scolaires. La scolarisation croissante d'élèves de milieux sociaux hétérogènes rend indispensable un décodage de l'implicite de la relation pédagogique pour des élèves qui ne disposent pas de prérequis familiaux du métier d'élève: le CPE peut être au cours d'un processus d'explication de la logique scolaire, des attendus de l'institution scolaire auprès des familles éloignées de l'institution scolaire. L'institution scolaire produit elle-même des handicaps dans sa façon de traiter les enfants des familles populaires; le CPE peut réduire la distance culturelle en analysant ce que Bernard Charlot nomme le « rapport au savoir » des élèves, non seulement les manques mais aussi les ressources dont ceux-ci disposent afin qu'ils « se mobilisent ». Or, pour que les élèves se mobilisent, il faut que la situation présente pour lui du « sens »: c'est à la coconstruction du sens avec les familles que le CPE peut œuvrer. De plus, chaque élève est singulier, chaque élève est aussi une personne et le diagnostic que le CPE peut permettre des situations scolaires de chaque élève est premier. L'élève une histoire personnelle, il a des représentations du savoir, apprendre c'est établir aussi un rapport à l'autre. Mais pour une action efficace, le CPE doit mobiliser des acteurs pluriels; il n'est pas l'acteur exclusif de la réussite des élèves. Tout d'abord, s'il dispose d'une bonne connaissance des élèves et de l'institution, c'est parce qu'il participe à **toutes les instances de l'établissement** (conseil de classe, conseil des professeurs conseils des délégués, conseil d'administration, commission permanente, commission d'hygiène et de sécurité par ses représentants) et donc aux dispositifs d'accompagnement du travail des élèves, de prévention des conduites à risque, mais aussi de loisirs: dans sa fonction d'animation éducative, **le CPE organise le temps de loisirs** (foyer socio-éducatif, activités culturelles) et par là même, induit une relation autre avec les élèves. Le CPE travaille donc à ce que Philippe Perrenoud nomme « **un développement durable** » par dispositif partiellement indépendant des personnes qui l'habitent, le CPE pouvant être garant de la continuité du partenariat, œuvrant pour **une solidarité entre parents, enseignants, et autres partenaires** et imaginant des médiations en cas de conflit ou de blocage du partenariat.

**Béatrice MABILON-BONFILS** est Professeure d'Université, agrégée de Sciences de l'éducation et Directrice du Laboratoire **BONHEUR** (Bien-être, Organisation, Numérique, Habitabilité, Éducation, Universalité, Relation, Savoir)

# LA CARTE SCOLAIRE N'EST PAS SYNONYME DE MIXITÉ SOCIALE! DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS



En théorie les parents ne peuvent pas choisir l'école de leurs gamins. Car il existe un drôle de Monopoly scolaire où les cadeaux à gagner ne sont ni les cahiers, ni les livres, ou vêtements de marque et dont les participants ne peuvent aller directement à la case cantine. Et les règles du jeu habillent en fait une austère réglementation qui régit cette affectation d'un élève à l'école. C'est la carte scolaire créée en 1963. Un dispositif de planification créé par Christian Fouchet, alors Ministre de l'Éducation Nationale.

Il s'agissait d'une part, de répartition géographique des postes d'enseignement, d'autre part de répartition des élèves en secteur d'affectation. Mais la ventilation des élèves est progressivement supprimée en France. Jusqu'en 2008 il fallait obtenir une dérogation auprès de l'inspecteur d'académie.

Aujourd'hui, à Paris notamment, on peut parler d'un système de ségrégation sociale loin du dispositif initial qui répertoriait tous les écoles, collèges et lycées en France. Aussi, c'est un système d'affectation des élèves dans une école située dans leur lieu de résidence ou l'on habite et vit selon les moyens. La carte scolaire conserve toutefois plusieurs utilités. La première, comme énoncé plus haut, elle va définir dans quelle école, collège ou lycée ira un élève pour la rentrée. Et cela dépend de sa situation géographique. Mis à part cette géolocalisation de l'élève et de l'établissement public qu'il doit fréquenter, la carte scolaire était aussi un outil qui devait contribuer à la mixité sociale dans les écoles. C'était sans doute le but premier de la création de ce concept. Néanmoins, pour diverses raisons, les parents peuvent inscrire leurs enfants dans une école de leur choix. C'est ce qu'on appelle une dérogation. Plus facile à décrocher quand on a du « réseau ». La demande

d'une dérogation est soumise au maire et lui seul peut décider s'il l'accorde ou non.

## DES EFFECTIFS EN BAISSÉ

Le dispositif de la carte scolaire est souvent remis en question dans son existence même. Les arguments avancés insistent notamment sur l'inutilité de la sectorisation car les parents peuvent quand même inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix (si ce dernier a encore des places disponibles) moyennant donc une demande de dérogation. C'est un premier pavé dans la mare de la mixité sociale au niveau des écoles, des collèges et des lycées. Toutefois la carte scolaire renseigne les parents sur la localisation de l'école où ils vont inscrire leurs enfants et sur la qualité de son encadrement. C'est d'autant plus flagrant à l'heure où la rentrée a été marquée par les 4.000 enseignants manquants et l'avènement du contractuel qui passe un permis d'enseignement accéléré! D'ailleurs en 2022 on ne parle plus de postes mais de moyens d'enseignement. Caractérisés de constants même si les syndicats sont circonspects. Mais les effectifs ont diminué dans toutes les Académies sauf en Guyane et Mayotte. Parallèlement on constate une baisse du nombre d'élèves, estimée à -1,2%. Du côté de la ventilation élèves enseignants, l'éducation Nationale affiche trois volontés: un effectif maximum de 24 élèves par classe de grande section, de maternelle en CP et CE1, la poursuite du dédoublement des classes de grande section, de maternelle en éducation prioritaire (plus de la moitié avait été atteinte à la rentrée en 2021) et une amélioration de taux d'encadrement 5,94% de professeurs pour 1.000 élèves contre 5,80% en 2020.

Patrick DESCHAMPS

## LA FONDATION ÉGALITÉ DES CHANCES

Œuvre depuis 2012 à réaliser le potentiel des élèves issus de zones urbaines, périurbaines et rurales les plus défavorisées. En adéquation avec la politique d'éducation qui vise à « instaurer la confiance comme base de rapport à humain » (Edgard Morin).

35.000 élèves ont pu ainsi bénéficier de produits pédagogiques pluridisciplinaires innovants et de grande envergure. Grâce à l'engagement de sept grandes entreprises françaises qui ont choisi de créer cette Fondation.

Exemple: « tisser sa toile culturelle » pour se familiariser avec le spectacle vivant et s'appropriier in ensemble d'œuvres du Patrimoine culturel.



## RESCOLARISATION AU LYCÉE DE SENART

Le micro-lycée de Senart rescolarise une centaine de jeunes de 17 à 25 ans.

Une structure expérimentale, créée par des pédagogues militants pour offrir la possibilité aux décrochés de revenir en formation pour préparer un baccalauréat.

Selon un calendrier scolaire proche de celui d'un lycée traditionnel et dans l'optique d'une intégration sociale et professionnelle.

# MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES

## LE VRAI BLOPAGE C'EST L'INERTIE ET LE REFUS DU MÉLANGE



**Le rectorat et les collectivités territoriales du Grand Lyon disposent depuis l'an dernier d'une première base de données sur la mixité sociale dans les collèges de la Métropole; elle permet de mesurer l'importance du phénomène de ségrégation, qui concerne plusieurs dizaines d'établissements défavorisés... comme très favorisés.**

Et alerte sur l'urgence d'agir face à des situations qui sont en contradiction avec la finalité républicaine du service public d'éducation et préjudiciables à l'objectif de réussite de tous les enfants. C'est la conclusion d'une note rendue fin 2019 à la Rectrice de l'académie de Lyon et au Préfet du Rhône.

**Principaux enseignements** de ce document, un **clivage social** marqué entre les élèves inscrits dans le privé et ceux du public mais aussi entre les inscrits de l'ouest et de l'est lyonnais où l'on retrouve les habitants les plus modestes et les quartiers prioritaires.

Évidemment ce diagnostic doit nourrir une réflexion et étayer des actions. Soit intégrer l'**impératif de mixité** dans des démarches innovantes et d'en assurer le suivi et le contrôle. Quant aux actions actuelles correspondantes, le rectorat rappelle des mesures adoptées telles que les moyens dédiés à l'éducation prioritaire, l'implantation de sections attractives dans des collèges, ou la volonté d'augmenter le taux de boursiers dans neuf collèges du Rhône. Finalement rien de nouveau à l'ouest... ni à l'est! Il y a plus de 20 ans, un travail universitaire sur la ségrégation dans les collèges de l'agglomération lyonnaise pointait déjà les écueils tels que l'**octroi des dérogations**, l'ouverture de sections avec

options, ou le soin apporté à la restauration scolaire, pouvant mener à la concurrence entre collèges.

Évidemment ce n'est pas la création d'un Observatoire qui infléchira une situation qui ne peut que s'aggraver avec la hausse inquiétante des violences scolaires (voir réactions page 3 du CPE Danièle Labarde). **Le vrai blocage c'est l'inertie, le refus du mélange souligne Véronique Moreau, 12<sup>e</sup> vice-présidente « Éducation et Collèges »** à la Métropole de Lyon. Aujourd'hui la gestion des collèges relève des Départements qui ont récupéré des prérogatives de sectorisation.

Quant aux **Chefs d'établissements** ils n'hésitent plus à jouer les VRP et convier les parents à des opérations de séduction telles les portes ouvertes. Ces derniers discutent avec les enseignants, se renseignent sur les absences mal remplacées et vérifient que l'établissement est « tenu ».

Certes « les classes de niveau plaisent aux parents mais nous ne les voulons pas tout comme le cumul des options » explique un Proviseur de l'académie de Lyon.

Autre commentaire acide du même Proviseur: « **Si le privé prenait les élèves qu'il exclut, ce serait déjà un pas** ». La mixité peut aussi passer à travers des projets collaboratifs proposés par des enseignants.

Rappelons enfin que **les élèves des milieux défavorisés** choisissent parfois la filière en fonction de la proximité par commodité. Davantage de transports collectifs et d'internats pourraient favoriser une orientation plus motivée.



## NO GHETTO LUTTE CONTRE UNE CARTE SCOLAIRE DE SÉGRÉGATION

**Les parents d'élèves et les habitants de quartiers populaires de la Métropole de Lyon ont créé l'association « No Ghetto » pour promouvoir la mixité sociale dans les collèges de Lyon et sa Métropole.**

**Puisque la carte scolaire détermine l'affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence, une Métropole ségréguée produit donc des collèges ségrégués.**

**Des situations qui sont en contradiction avec la finalité républicaine de service public d'éducation et préjudiciable à l'objectif de réussite de tous les enfants.**

## DÉDOUBLEMENT EN ZEP

**GROS MOYENS POUR FAIBLE IMPACT**

En septembre 2022, **Pat NDiaye** annonce « **la grande concertation** » dans le cadre de la réforme de l'école. Parmi les priorités aller au bout du **dédoublé des classes en grande section, CP et CE1, DANS LES ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire).**

Une mesure phare du premier quinquennat d'**Emmanuel Macron**.

Quel est le premier bilan? **Le dédoublement n'est pas activé totalement et n'a permis ni une inversion franche des difficultés scolaires ni une remise à plat des pratiques enregistrées.**

De gros moyens pour un faible impact en mode discrimination positive territoriale. Le dédoublement a concerné 144 521 élèves en CP et 144 137 élèves en CE1 pour des effectifs moyens de 12,5 élèves par classe.



# DÉCONSTRUIRE LES REPRÉSENTATIONS LIMITANTES DE LA RÉUSSITE DES MINORITÉS SÉGRÉGUÉES



**Afin de déconstruire les mécanismes de reproduction sociale et ethnique, l'école F. Jouve de Carpentras a mené avec le collègue A. Daudet une expérience de projection dans la réussite scolaire. Le projet dirigé par Madame Ferchichi (enseignante de l'école), consistait en une séquence pédagogique et se clôturait par un entretien entre ses élèves et des collégiens en réussite scolaire.**

Les élèves ont bénéficié d'une première séance visant à recueillir et à questionner les représentations qu'ils ont de la réussite scolaire ou sociale, des personnes issues de l'immigration maghrébine (origine ethnique majoritaire dans l'école). La seconde séance initiait une déconstruction de leur représentation limitante de la réussite. La troisième séance avait vocation à développer le sentiment d'être capable d'agir « empowerment ». Pour cela, les élèves ont visionné et analysé le court-métrage **On peut (tous) réussir** (Égal Accès, 2020). Et enfin après avoir préparé une série de questions, les élèves ont reçu en classe des collégiens de leur quartier en réussite scolaire.

Les élèves leur ont posé des questions relatives à la charge de travail, aux devoirs, à l'organisation du collège, à l'aide de la famille... Grâce à un test avant et après la séquence, nous pouvons affirmer que la séquence pédagogique a permis aux élèves de se projeter dans la réussite.

**« Ces collégiens, sont comme moi, habitent mon quartier, leurs parents ne les aident pas dans leurs devoirs et pourtant, ils ont de bonnes notes. »**. En l'espace de quelques minutes, ces élèves de REP + ont pu s'imaginer en réussite et se rendre compte qu'ils pouvaient avoir des projets ambitieux pour leur avenir. Ils ont également pu s'apercevoir qu'il y a dans leur entourage des personnes qui ont fait des études supérieures. La réussite scolaire est soudainement apparue moins abstraite et moins lointaine, puisqu'elle existe aussi dans leur milieu social. À travers cet entretien avec les collégiens, ils ont compris que la réussite nécessite un engagement personnel, qu'en dépit des stigmates sociaux, ils pouvaient compter sur l'aide aux devoirs, sur les ressources internet, sur leur professeur et sur le soutien moral de leur famille.

Cette rencontre a permis d'amorcer un passage au collège avec moins d'appréhension. En posant ces questions à des collégiens: **« Est-ce qu'on se moque des bons élèves? Est-ce que vos parents parlent français? »** ils ont atténué leurs craintes. Les élèves et les collégiens ont essentiellement parlé de comment faire pour réussir. Cet entretien a révélé les préoccupations scolaires de ces élèves des minorités ségréguées. La peur d'être jugé, le fatalisme, l'illettrisme des parents... Ce projet a révélé des résultats intéressants, il mérite d'être repris et approfondi afin de passer d'une projection dans la réussite à une réussite effective.

Nahed DHIF

Professeure des écoles à Carpentras

## L'INSA LYON

### UN MODÈLE D'ÉCOLE D'INGÉNIEURS HUMANISTES

**L'INSA Lyon** accueille de nombreux étudiants étrangers et en est fière; elle valorise même son modèle d'intégration qui toutefois passe par un recrutement sévère fonction du niveau des élèves et de leurs résultats. **On peut même parler de modèle d'école d'ingénieurs humanistes.**

L'ascension sociale, le fait que tous les élèves puissent évoluer dans un environnement propice à l'étude, la volonté d'ouverture, **sont les valeurs historiques de L'INSA** dont le campus accueille 30 % d'étudiants étrangers.

L'objectif des filières internationales de L'INSA est de considérer que **l'aspect multiculturel n'est pas uniquement le fait de voyager mais aussi d'accueillir.**

Quant aux titres de séjour de ces étudiants, l'université de Lyon a **un Service, le Student Welcome Desk** qui les accompagne dans ce type de démarches.

L'INSA travaille également **en lien direct avec la Préfecture.**



## SOUTENIR LES PROJETS ÉDUCATIFS LES PLUS FRAGILES AVEC UN FINANCEMENT PARTICIPATIF

**« La Trousse à Projets » est une plateforme de financement participatif qui encourage la réalisation de projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée.**

Simple, transparente, non lucrative et sûre, **« La Trousse à Projets »** accompagne les membres de la communauté éducative en leur permettant de faire connaître leurs initiatives et la collecte de fonds nécessaires à leur concrétisation.

Elle offre à tout particulier, entreprise ou association la possibilité d'y contribuer en finançant des projets véhiculés par les autorités pédagogiques et administratives.

**« La Trousse à Projets »** promeut les valeurs et principes de l'école républicaine et apporte un soutien spécifique aux projets les plus fragiles économiquement et issus des zones géographiques isolées ou présentant un haut niveau de difficultés socio-économiques.



# UN PROJET DE « SOUTIEN SCOLAIRE À DISTANCE » PRÊT A L'EMPLOI! BILAN ET PERSPECTIVES DE CLIC'CLASS



**Pour la seconde année consécutive le projet Clic'Class a été mis en œuvre en 2021-2023 par Égal Accès. Il s'agit d'un projet pilote dans le Vaucluse appelé à se généraliser: modélisant des pratiques d'accompagnement inédites, Égal accès propose à toute association son expertise pour développer son propre Clic'Class.**

Né en 2020 en réponse aux épisodes successifs d'école à la maison liées au covid, le projet avait pour but d'accompagner **gratuitement et à distance** des élèves ayant un besoin de suivi grâce au recrutement de parrains bénévoles. **Clic'Class** n'est pas un dispositif concurrent du dispositif « **Devoirs faits** » temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. C'est un temps de soutien et d'accompagnement qui permet d'acquérir des outils et méthodes afin de gagner en autonomie, en organisation et en estime de soi. .

## **POUR APPRENDRE, IL FAUT SE SENTIR BIEN...**

La recherche scientifique nous apprend qu'il y a un lien entre bien-être et performance scolaire: pour apprendre, il faut se sentir bien. Il faut donc mettre en place des **conditions de dialogue et de travail stimulantes et des outils** qui facilitent le soutien et l'accompagnement des élèves. L'objectif est de permettre aux élèves de développer un certain nombre de compétences, comme la capacité à mobiliser des ressources (savoir utiliser sa mémoire ou savoir chercher sur internet, par exemple); le développement d'attitudes favorables aux apprentissages (la rigueur, la planification, la concentration, l'astuce, la créativité, l'adaptation à sa propre personnalité ou au contexte...); l'utilisation efficiente des ressources disponibles (méthodes pour décoder des consignes, pour s'organiser sans perdre de temps, pour rédiger un devoir, apprendre une leçon,

prendre des notes...). À cette fin **les parrains sont formés et accompagnés** pour penser leur posture de parrain et acquérir des outils pour les aider à accompagner les élèves que vous tuteurez, mieux les former à l'autonomie et leur proposer des méthodes efficaces permettant une appropriation réelle et durable des savoirs, des méthodes. Guider les élèves vers l'apprentissage c'est leur permettre **d'apprendre à apprendre** en donnant du sens à ce qu'ils font. L'empilement des savoirs ne sert pas à grand-chose si les élèves ne sont pas confrontés à des situations où tel ou tel savoir ou savoir-faire devient utile. Les parrains ont donc vocation à trouver la bonne attitude pour **créer du dialogue avec l'élève**, à proposer **un soutien méthodologique et pédagogique**.

En 2021-2022, 28 parents bénévoles ont accompagné 28 élèves vauclusiens de collège et lycée. En fin d'année une double enquête a été réalisée auprès des élèves accompagnés et des parrains bénévoles.

## **UN BILAN POSITIF POUR LES PARRAINS BÉNÉVOLES**

*Les motivations des parrains bénévoles, pour participer à cet accompagnement scolaire, relèvent de la philosophie d'Égal Accès autour des questions d'égalité des chances, de solidarité, de soutien, de bienveillance.*

*Si la première rencontre du tuteur avec l'élève n'est aisée que pour les trois quarts des répondants, dans tous les cas, elle ne demeure jamais difficile toute l'année. Le plus fréquemment les accompagnements se font en fin de journée, concernaient les matières littéraires autant que scientifiques. Ils durent de 1 à 2 heures/semaine principalement toujours à distance. Plus de la moitié des parrains ont utilisé le site Maxicours financé par Égal Accès, et l'ont trouvé majoritairement utile. Les parrains qualifient de manière très positive les élèves suivis (volontaires, travailleurs, motivés), ce qui scelle que la relation s'est vraiment construite.*

*Cependant les élèves n'avaient pas toujours de demandes. Il est donc intéressant de travailler sur cette question à l'interface entre l'autonomie de l'élève et le coaching scolaire. Les principales demandes, quand il y en avait, portaient sur l'aide aux devoirs, l'amélioration de l'écrit, la préparation des exposés, des examens, beaucoup plus rarement sur la méthodologie de travail, pourtant point faible des collégiens.*

*Cette année a été vécue de manière très positive par les parrains. Ce qui a été le plus difficile à vivre pour les parrains dans cette prise en charge, c'est la question pédagogique, le stress des élèves, et la distance. Ce qui par contre a été aisé est de l'ordre de la relation (la discussion, les échanges, le contact.). Ainsi, les parrains pensent avoir amélioré les compétences des élèves en matière de confiance et d'estime de soi, de plaisir d'apprendre, autant que sur des variables plus cognitives et c'est là justement un des grands objectifs de ce coaching. Tous ont apprécié la mission et eu égard à leur disponibilité, 2 sur 3 souhaitent continuer l'année prochaine.*

*« C'était vraiment très intéressant de replonger dans le monde du collègue. J'étais très contente de pouvoir aider quelqu'un et de l'encourager. Nous avons eu une très bonne relation, tout s'est très bien passé, c'était très agréable. Elle a fait de très gros progrès vers la fin de l'année et elle était toujours motivée pour travailler et s'améliorer. Son plus gros problème était sa confiance en soi mais cela a été surmonté en partie donc je suis très fière d'elle. » écrit une marraine.*

## **DES ÉLÈVES PRÊTS À RECOMMENCER L'AN PROCHAIN**

Les entretiens réalisés auprès des élèves montrent des élèves très satisfaits de la relation et du soutien avec le tuteur et souhaitent continuer un accompagnement l'année prochaine, preuve de l'**intérêt qu'ils ont trouvé à ce soutien** autant relationnel que cognitif, pour des élèves qui n'ont pas toujours familialement d'interlocuteurs disposant des ressources et/ou du temps pour cet accompagnement.

**« Ça m'a permis de m'aider à passer en première, ça m'a fortement aidé tout court »** écrit un élève.

Élèves et parrains satisfaits de cette année, notamment la relation s'est bien construite. **La (re)construction** l'estime de soi des élèves est au cœur de cette réussite.

**Clic'Class a vocation à recommencer l'an prochain mais surtout à essaimer la pratique. Désormais la balle est dans le camp des autres associations: Égal Accès dispose donc d'une expérience, de modules de formation pour faciliter la mise en œuvre de tels projets partout en France.**

09 50 06 81 98 ou [egalacces@gmail.com](mailto:egalacces@gmail.com)

Béatrice MABILON-BONFILS

# LES ÉLÈVES ÉTRANGERS BRILLANTS MAIS SANS PAPIERS!

## ILS SONT EXPULSABLES À LEUR MAJORITÉ!



**En Guadeloupe comme sur tout le territoire français, les enfants de 6 à 16 ans ont l'obligation d'être scolarisés, quelles que soient leur nationalité et leur situation. Avant 18 ans, aucune condition de régularisation n'est demandée pour s'inscrire dans un établissement scolaire. Suivant le droit aux mineurs, l'enfant est sous protection de l'État français et ne peut donc être l'objet d'une mesure d'éloignement (OQTF: obligation de quitter le territoire français) ou d'expulsion.**

**Mais que se passe-t-il à ses 18 ans?**

**Se pose alors la question du titre de séjour.**

Pour ceux qui sont arrivés **avant leurs 13 ans**, ils obtiennent aisément un titre de séjour auprès des services de la sous-préfecture.

Pour ceux arrivés **après leurs 13 ans**, le chemin est beaucoup plus complexe: ils peuvent faire une demande de titre de séjour selon plusieurs modalités. Mais l'octroi du titre de séjour se fera essentiellement à l'appréciation du Préfet. La décision va se jouer en partie sur la teneur et la solidité du dossier.

Cas d'école en Guadeloupe avec **Céline MENDÈS**, professeure d'histoire en REP + et son élève haïtien **Boucher ANDERSON**, 16 ans et venu illégalement de Haïti depuis 3 ans. «**Anderson est un élève au parcours particulièrement brillant**» lance-t-elle avec enthousiasme. Plus encore notre professeure n'hésite pas à parler d'«**exemple de modèle d'intégration**». Céline enseigne dans un

quartier défavorisé marqué par la drogue, la prostitution et où ont débarqué de nombreux migrants. «**À 18 ans Anderson sera considéré comme illégal sauf avis contraire du Préfet, ce qui peut constituer un frein pour ses études d'autant que sa mère aura l'obligation de quitter le territoire français**». Et nous croyons savoir que le contexte est difficile et que la Sous-préfecture se distingue par un rejet massif des démarches de titres de séjour. Mais on ne décourage pas Céline Mendès aussi facilement: «**Je suis par ailleurs bénévole à la Cimade où l'on tente d'apporter une aide juridique aux migrants dans un contexte d'exclusion très marqué**». Cette enseignante particulièrement engagée multiplie les initiatives et monte ou/et coordonne dans son établissement plusieurs projets «**d'excellence**» visant à valoriser l'engagement et le travail de ses élèves les plus volontaires et brillants. Ils sont souvent jeunes migrants isolés ou de parents étrangers tel Boucher Anderson intégré dans un projet PEI (chapeauté par Sciences Po Lille, sur la thématique choisie du racisme et du sport) qui a terminé 2<sup>e</sup> en Guadeloupe; Boucher Anderson était également membre d'une équipe, qui a fini également seconde, dans le cadre d'ERGVES, un projet de collaboration scientifique entre élèves de prépa-lycée-colège. Hélas Anderson n'a pas pu participer au projet de bourse ENVOL (pour des raisons administratives) permettant le financement d'une partie des études des lauréats jusqu'en M2. «**Sur les 2 bourses octroyées dans l'académie, nous avons obtenu les 2 bourses et tout laisse à penser qu'Anderson aurait obtenu l'une de ces bourses, si ce n'est la situation administrative de sa mère**» explique Cé-

line Mendès avec passion. Des distinctions qui pourraient bien étayer le dossier d'Anderson et «**tout élément positif dans le dossier**» va concourir à une issue favorable. «**J'aimerais poursuivre mes études dans l'informatique, plus précisément dans la cybersécurité**» nous confie Anderson. Notre brillant lycéen affiche une étonnante maturité et «**même si nul ne doit ignorer la loi**», on ne peut que lui souhaiter de dépasser «**de sombres histoires administratives**» selon la formule de la très déterminée Céline Mendès.

Patrick DESCHAMPS

### À TOUT MOMENT ON PEUT ME DEMANDER DE QUITTER LA FRANCE



**Jonathan Kikanga** est arrivé, en 2019, d'Angola. Mineur isolé, il a été scolarisé pour la première fois en France dans un lycée à Brest où il a progressé rapidement.

Trois ans plus tard, la totalité de ses 25 vœux a été acceptée sur la **plateforme Parcoursup**. Il a choisi l'INSA Lyon, l'une de nos grandes écoles d'ingénieurs. À mon arrivée «**Je n'avais qu'une idée en tête, avoir l'opportunité d'apprendre**» martèle-t-il.

Il n'obtient pas d'aides financières, se retrouve à la rue (pas longtemps) puis est pris en charge par l'**association Adjim**.

Cours de mise à niveau, lycée Dupuy de Lôme à Brest, famille d'accueil participent à son essor mais «**A tout moment on peut me demander de quitter la France car je n'ai ni titre de séjour, ni droit à la bourse du CROUS**» s'inquiète le lycéen.

Son admission à l'INSA n'y fait rien, l'avenir de Jonathan reste encore suspendu à notre Administration!

# UN APPEL AUX DONNS LANÇÉ À BREST

## POUR FINANCER LES ÉTUDES DES JEUNES MIGRANTS ISOLÉS



Photo Télégramme de Brest

**La Bibliothèque numérique AIDUC répertorie 1050 projets éducatifs et sportifs, souvent destinés aux jeunes les plus défavorisés et résidant dans les quartiers prioritaires.**

Parmi eux, nous avons extrait un projet très spécifique mais exemplaire qui s'intéresse aux jeunes étrangers, non reconnus mineurs, et ne bénéficiant donc pas d'aides. C'est à Brest que l'association ADJIM œuvre pour cet accès à l'éducation d'une catégorie bien particulière de scolaires et d'étudiants. Un des projets qui fait honneur à la générosité et l'humanisme de nos concitoyens qu'ADJIM finance par un appel aux dons. Objectifs affichés : éduquer et héberger.

L'ADJIM accompagne de jeunes migrants isolés qui débarquent à Brest et viennent pour la plupart d'Afrique de l'Ouest. Il y a très peu de jeunes femmes, c'est plus compliqué pour elles de quitter leur pays ou d'en traverser d'autres. En arrivant, ces jeunes sont logés et nourris dans des hôtels en attendant que les services sociaux évaluent leur âge. **Les jeunes reconnus mineurs** sont totalement pris en charge et scolarisés. Les autres peuvent être scolarisés mais doivent se débrouiller financièrement et ont à trouver une famille d'accueil. C'est vers eux que l'ADJIM oriente ses actions. L'association propose aux jeunes migrants isolés des ateliers de français et des sorties culturelles pour « **comprendre la société dans laquelle**

**ils arrivent** ». À Brest, les cours sont assurés à l'année par des formateurs bénévoles, qui accompagnent une quarantaine d'étrangers. La moitié d'entre eux sont hébergés dans des familles d'accueil. Il y a un roulement pour ne pas entretenir de liens trop forts. Car ce n'est pas une adoption. S'occuper d'un jeune pour L'ADJIM c'est aussi s'occuper de **sa situation administrative, de sa santé, de ses moyens de transport, et bien sûr de l'école et d'un emploi.**

À la fin de leur cursus, certains jeunes migrants peinent à être régularisés. Beaucoup ont réussi leurs examens et pourraient travailler. Le problème, c'est qu'on leur envoie une obligation de quitter le territoire français (OQT) au lieu d'une carte de séjour. Une situation souvent ubuesque. Dans les secteurs en tension, les employeurs ne demandent qu'à embaucher et les jeunes ne demandent qu'à travailler. L'association ADJIM tente de monter un réseau d'employeurs solidaires dans le Finistère. Ils sont prêts à faire pression pour que tous leurs jeunes obtiennent un permis de travail et puissent, sereinement, « **construire leur avenir** ». L'ADJIM a notamment efficacement contribué à l'insertion d'un jeune congolais, un bachelier qui a été le seul à avoir droit aux fameux 25 choix de Parcours'Sup. Il a été ainsi brillamment admis à L'INSA de Lyon, grande école d'ingénieurs.

Patrick DESCHAMPS

### PUBLIER SON PROPRE

# PROJET ÉDUCATIF

### SUR AIDUC

*AIDUC est une Bibliothèque numérique recensant 1050 projets éducatifs et sportifs dédiés à aux jeunes les plus défavorisés.*

*AIDUC est accessible gratuitement aux professionnels, aux parents, et aux jeunes eux-mêmes. Elle a été créée par le Fonds de dotation Égal Accès. AIDUC est tout autant un cabinet de curiosités éducatives, un couteau suisse de la formation qu'une salle de lecture virtuelle multicritères.*

*Toute personne souhaitant publier son projet éducatif sur AIDUC doit avant tout accepter un formulaire d'inscription afin qu'il puisse être administrateur de ses propres projets.*

*Une fois l'inscription achevée, un nouvel administrateur pourra donc publier son projet en sélectionnant « ajouter un nouveau projet ».*

*S'ouvre alors un formulaire qui va décrire le projet en question, son titre, son année de parution, sa localisation, l'impact qu'il va avoir sur la population et pour faire une description avec versions courte et longue du projet.*

*L'équipe d'AIDUC effectuera un contrôle pour vérifier si le projet correspond aux critères demandés par la plateforme.*

Mailys POULAIN



# L'ÉCOLE DOIT APPLIQUER SA PROMESSE DE RÉUSSITE RÉPUBLICAINE

MEDY LABIDI, CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION, RÉPOND À NOS QUESTIONS

*Medy Labidi est CPE en REP + depuis 4 ans au collège Guy Moquet de Gennevilliers. Il évoque les grands enjeux de l'éducation à travers le prisme d'un Conseiller Principal d'Éducation : carte scolaire, mixité et égalité des chances, réussite et conciliation de l'excellence et de la promesse républicaine.*

**Quels sont les effets de la carte scolaire sur la vie des établissements scolaires ? Faudrait-il l'assouplir ou la rigidifier ?**

La carte scolaire a un impact important sur la vie des établissements scolaires.

Elle s'avère être un outil permettant de rectifier la concentration d'élèves en situation de grande fragilité sociale, économique et culturelle. Elle n'en reste pas moins **qu'un des outils**. En effet, les stratégies d'évitement de sectorisation des parents sont présentes : changement d'adresse, jeux des options etc. Pour les « condamner » à rester, des jeux d'options internes à l'établissement se mettent là aussi en place, bilangue, section : CHAAP, CHAAM, sportive etc.

Mais peut-on vraiment reprocher aux parents de souhaiter que leur enfant fréquente les meilleures écoles ? La réponse est, selon moi, clairement non ! L'école doit appliquer **sa promesse de réussite Républicaine**, une réussite et une exigence partout et pour tous.

Cet outil se confronte aussi souvent à des questions de bon sens, de découpage géographique.

Puis-je mettre un enfant à l'école à plus de 20 minutes de chez lui alors que lui suffit de traverser la rue pour avoir celle de son secteur ?

D'autres outils sont aussi au service de la mixité, **la dynamique de l'équipe éducative**, et **son projet d'établissement** ainsi que **la dynamique territoriale** sont des éléments essentiels de l'attractivité d'un établissement.

Cette attractivité va donc dépendre : des projets, de l'accompagnement des élèves dans leur situation personnelle et scolaire, des moyens de soutien et d'accompagnement des élèves via des demi-groupes... Elle va aussi passer par la capacité de l'établissement à pousser tout particulièrement vers l'excellence celles et ceux qui ont des facilités. En effet, l'une des distinctions entre établissement est la capacité de ces derniers à préparer les élèves à l'étape suivante, le lycée pour les collégiens et le post-Bac pour les lycéens.

La question de la dynamique territoriale est aussi fondamentale, quel dispositif ville, départemental ou régional pour accompagner les élèves en difficulté. **Quelle dynamique associative**, la place des centres sociaux, des éducateurs etc. Autant de partenaires à l'échelle du territoire qui peuvent répondre au plus près possible des problématiques des élèves. En cela, la mise en place des cités éducatives est un véritable atout dans la gestion du quotidien.

**En tant que CPE, comment agir au quotidien pour favoriser la mixité et l'égalité des chances ?**

Chaque membre de la communauté éducative et territoriale a donc un rôle à jouer afin d'encourager, voire de garantir la mixité sociale et l'égalité des chances.

Le CPE à travers sa fiche de mission a un rôle à jouer dans cette dynamique. Ma vision du CPE et celle d'un **couteau suisse**. Multitâche, véritable RELAIS et soutien il peut se saisir de la diversité de sa circulaire de mission pour permettre d'être un des acteurs d'une dynamique plus globale afin de **garantir et d'encourager** la mixité sociale et l'égalité des chances.

Accompagnement des élèves en difficultés scolaire ou sociale, dynamique autour de l'orientation, ou encore sur la démocratie participative au sein de l'établissement.

**Avez-vous un exemple de dispositif mis en œuvre pour favoriser c'est l'égalité des chances ?**

Les dispositifs nationaux existent comme devoirs faits ou encore école ouverte. Des dispositifs locaux doivent aussi être mis en place afin de favoriser **l'Égalité des chances**. Au sein de mon établissement nous avons un parcours « excellence ». À la tête de ce parcours un référent qui se démène pour pousser nos élèves vers l'excellence à travers des sorties et des rencontres du milieu professionnel et des grandes Écoles. Nous avons aussi, en lien avec ce parcours, un partenariat avec l'institut Telemaque qui vise à accompagner les élèves afin de relancer l'ascenseur social avec un double mentorat, entreprise et éducation nationale. Le deuxième exemple est celui du **dispositif PREMIS** (Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire) qui est un dispositif propre au département des Hauts de Seine et qui a pour objectif de permettre aux élèves de **redécouvrir le sens du travail** grâce à des nouvelles approches mais aussi de lutter contre les inégalités.

*Propos recueillis par Béatrice MABILON-BONFILS*



LA REVUE DE L'ASSOCIATION ÉGAL ACCÈS  
SEPTEMBRE 2022

84, avenue Victor Hugo • 84200 CARPENTRAS  
egalacces@gmail.com • www.egal-acces.org

Directeur de la Publication Bernard JAMBON  
Rédaction : Patrick DESCHAMPS

Conception & impression www.compo-typo-relief.com  
Imprim'vert & Print Environnement